



Québec, le 2 septembre 2011

Madame Nathalie Normandeau  
Ministre  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
880, chemin Sainte-Foy, 10e étage  
Québec (Québec) G1S 4X4

**Objet : Prolongation de la période d'analyse du Conseil pour la seconde modification du plan général d'aménagement forestier 2008-2013 de l'unité d'aménagement forestier 87-64**

Madame la Ministre,

Le 11 mai 2011, le directeur général du Nord-du-Québec de votre ministère a transmis au Conseil Cris-Québec sur la foresterie une seconde modification au plan général d'aménagement forestier de l'unité d'aménagement forestier (UAF) 87-64 aux fins d'analyse.

En vertu de son mandat, tel que libellé à l'article 3.30 e) de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, le Conseil dispose de 90 jours à partir de la réception des modifications pour vous faire valoir ses commentaires préalablement à l'approbation du plan.

Je tiens d'abord à vous souligner que le Conseil a entrepris son analyse avec toute la diligence nécessaire. Cependant, il est vite apparu évident que le plan soumis pour analyse le 11 mai 2011 était incomplet. Un point de divergence majeur issu des séances de participation entre les maîtres de trappe et la compagnie forestière demeurerait non résolu quant à la localisation d'un pont sur la rivière Maicasagi. Des analyses et des séances de participation ultérieures ont été tenues à cet effet tout au cours de l'été, et ce, jusqu'au 2 août 2011.

Pour le Conseil, il est impératif que le processus de participation des Cris à l'élaboration des plans généraux d'aménagement forestier prévu à l'Entente soit complété avant de pouvoir procéder à l'examen d'un plan. Nous avons donc laissé les intervenants compléter le processus de participation avant de reprendre l'analyse.

Le groupe de travail conjoint de Waswanipi nous a finalement fait parvenir son rapport le 12 août 2011 et votre ministère a continué de nous faire parvenir de la documentation pertinente à l'analyse jusqu'au 25 août 2011. Cette situation a bien évidemment entraîné des retards pour l'analyse du Conseil.

Ceci étant, j'ai été jusqu'à tout récemment en contact avec le directeur général du Nord-du-Québec de votre ministère et avec le directeur de l'environnement et administrateur régional de l'Administration régionale crie, tous deux membres du Conseil, afin de clarifier les enjeux encore en suspens et dans le but de convenir, par une voie accélérée, d'un avis consensuel concernant les modifications présentées au plan.

À cet égard, la partie crie a finalement décidé de ne pas accepter d'approuver les modifications au plan par le biais de cette voie accélérée. Notre procédure implique alors d'inscrire ce point à l'ordre du jour de notre prochaine rencontre pour une discussion formelle du Conseil à ce sujet.

Pour tous ces motifs, je me vois dans l'obligation de vous demander une prolongation de la période d'analyse du Conseil jusqu'à notre prochaine réunion prévue les 20 et 21 septembre 2011. Cette prolongation vise à permettre au processus d'analyse normal d'être suivi et complété et vise à assurer que le Conseil puisse jouer efficacement son rôle dans une telle situation, comme prévu à l'Entente.

Soyez assurée, Madame la Ministre, que nous comptons vous aviser dans ce dossier avec toute la considération nécessaire ainsi que dans les meilleurs délais.

Le président du Conseil,



Albin Tremblay